

# MAIRIE DE PORTIRAGNES



34420 Hérault

TEL. 04 67 90 94 44 - FAX 04 67 90 87 00

**POLICE DE CIRCULATION**  
**N°2023/73**

**Le Maire de la Commune de PORTIRAGNES,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1, L2212-2, L2212-5,

**Vu** le Code de la Route, notamment les articles R417-10, R417-11 et L411-1,

**Vu** le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L113-2, L115-1, L116-1 et suivants,

**Vu** le Code Pénal, notamment les articles 131-13 et R.610-5,

**Vu** la demande de l'entreprise HYDROGEOTECHNIQUE SUD OUEST, en date du 06 avril 2023, qui souhaite effectuer des travaux de sondage géotechniques, en occupant temporairement le domaine public, à Portiragnes.

**Considérant** qu'il importe de prendre les mesures nécessaires afin de préserver les usagers de la voie publique.

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Du lundi 24 avril 2023 au mercredi 03 mai 2023, le permissionnaire, l'entreprise HYDROGEOTECHNIQUE SUD OUEST, sis ZI de Truilhas 11590 SALLELES D'AUDE, est autorisée à occuper le domaine public, à Portiragnes, pour effectuer des travaux de sondages géotechniques :

- piste cyclable entre l'avenue de la Tour de l'Orb et l'avenue du Grand Salan,
- 1 au 89 avenue de la Grande Maire.

**ARTICLE 2 :** Une déviation concernant la piste cyclable sera mise en place sur l'avenue de la Tour de l'Orb et l'avenue du Grand Salan.

**ARTICLE 3 :** La circulation sera interdite au niveau de l'emprise des travaux.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services, les Services de Gendarmerie et de la Police municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Publié le : 14/04/2023

Fait à PORTIRAGNES, le 12 avril 2023

Le Maire,

Gwendoline CHAUDOIR

